



Journée internationale de tolérance zéro à l'égard des mutilations génétales féminines

Les mutilations génitales féminines désignent toutes les procédures impliquant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou d'autres lésions des organes génitaux féminins pour des raisons non médicales (OMS, UNICEF, FNUAP, déclaration commune de 1997).

Près de 200 millions de femmes et de filles dans le monde ont subi des mutilations génitales féminines, pour la plupart âgées de 15 à 49 ans, principalement dans les 30 pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie où elles sont pratiquées.

Dans la majorité des cas, elles sont pratiquées sur des jeunes filles, sans leur consentement ni information appropriée sur la procédure et les conséquences.

Malheureusement, dans les cultures où elles sont pratiquées, les mutilations génitales féminines sont devenues un élément important de l'intégration et de l'identité des filles et des femmes.

Elles peuvent également conférer un sentiment de fierté, de maturité et d'appartenance à la communauté, ce qui est totalement faux, mais reste un fait. On s'attend souvent à ce que les hommes n'épousent que des femmes parmi celles qui ont subi cette pratique, de sorte que l'acceptation est une voie vers la sécurité économique et sociale.

Disons-le clairement, une fois pour toutes : les MGF sont reconnues aux niveaux international et régional comme une violation des droits de l'homme et une violation des droits de la petite fille* (liste des traités ci-dessous), liée à des risques accrus pour la santé tout au long de la vie d'une femme, notamment la douleur, le choc, l'infection, le manque d'estime de soi et la stigmatisation.

Les mutilations génitales féminines sont une forme de cruauté, une manifestation de l'inégalité des sexes et une forme de violence dans toutes les sociétés où elles sont pratiquées. La Convention d'Istanbul les définit comme une sorte de violence à l'égard des femmes à l'article 38.a).

Lors de la pandémie de la COVID-19, le FNUAP a signalé le risque que 2 millions de filles soient plus exposées de subir aux mutilations génitales jusqu'en 2030, ce qui représente une régression des ODD 5 et 3

Ces tendances exigent une réponse urgente et globale et un investissement de ressources pour prévenir cette pratique nocive.

Nous, Soroptimist, défendons les femmes et les filles.

Nous appelons tous les Etats à une approche commune, un alignement des politiques avec une stratégie globale à l'écoute des ONG ayant une expérience en la matière :

1. Il devrait y avoir des ressources sur le terrain, des services pour les survivantes, ainsi qu'un solide plan d'éducation dans les communautés, qui sensibiliserait aux conséquences des MGF et, en fin de compte, des actions de criminalisation envers tous ceux qui les pratiquent ou les encouragent.



2. Des lois pénales, des lois sur la protection de l'enfance et des lois civiles sont nécessaires pour mettre en œuvre les traités ou conventions internationaux et régionaux existants, car les gouvernements sont très peu engagés dans ce domaine ;
3. Les professionnels de la santé formés, qui pratiquent les mutilations génitales féminines, doivent savoir qu'ils violent le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique et le droit à la santé des filles et des femmes ;
4. Nous avons besoin de plus de femmes dirigeantes, de femmes éduquées qui prennent les choses en main, préparées à influencer leurs communautés et à faire un véritable saut de paradigme ;
5. L'autonomisation des femmes est d'une importance capitale pour l'élimination de cette pratique, car une femme devenue autonome sera en mesure de faire entendre sa voix et de changer cet instrument de stigmatisation des filles et d'inégalité entre les sexes ;
6. Les réseaux sociaux peuvent jouer un rôle crucial, à la fois pour apporter des informations correctes aux ménages, mais aussi pour informer les gens sur les changements sociaux positifs ;
7. Le renforcement des capacités, la recherche, le suivi et l'évaluation parmi tous les acteurs contribueront à mettre fin aux MGF.

Enfin et surtout, le Soroptimist International d'Europe et ses membres jouent un rôle clé en mentionnant, en partageant des déclarations ou des prises de position, en alertant et en plaidant contre les MGF.

Diffusez largement ce message de TOLÉRANCE ZÉRO pour les MGF dans votre communauté !

Instruments internationaux :

- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants - Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)
- Convention relative aux droits de l'enfant
- Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte de Banjul) et son protocole sur les droits de la femme en Afrique
- Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant
- Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales
- Documents de consensus
- Déclaration de Pékin et programme d'action de la quatrième conférence mondiale sur les femmes - Déclaration de l'Assemblée générale sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes
- Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD)
- Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle
- Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), Commission de la condition de la femme. Résolution sur l'élimination des mutilations génitales féminines. E/CN.6/2007/L.3/Rev.1.